

Remous autour des futures zones d'implantation de l'éolien en mer

— Le débat public pour planifier les futures zones de développement des éoliennes en mer s'est achevé vendredi 26 avril.

— Le sujet suscite toujours beaucoup d'oppositions.

— Le gouvernement veut que l'éolien en mer représente plus d'un quart de la production électrique en 2050, mais les industriels pourraient avoir du mal à suivre.

Organisée par la Commission nationale du débat public (CNDP), la grande consultation sur l'avenir des différentes façades maritimes, appelée «La mer en débat», lancée le 20 novembre dernier, s'est achevée le 26 avril. Un succès, selon Ilaria Casillo, la présidente du débat. «Pour la première fois nous avons pu mener un débat sur les différents usages de la vie maritime, comme la pêche, le transport, les énergies, la biodiversité ou encore le tourisme et amorcer un travail de planification», souligne-t-elle.

Dans les faits, il a surtout été question de la place de l'éolien en mer sur chaque façade maritime (Normandie/Hauts-de-France, Bretagne/Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine et Méditerranée). Car, dans le même temps, l'État a dévoilé de nouvelles zones «propices au développement de l'éolien en mer». En clair, là où pourraient être installés les futurs parcs. Au grand dam des opposants. «Tout est biaisé, car l'État se garde bien de dire combien cela va coûter, notamment en matière de raccordement. J'ai rarement vu une politique publique assise sur autant de mensonges», tonne l'ancien ministre François Goulard, aujourd'hui président du conseil général du Morbihan, farouche opposant aux éoliennes.

Pour le gouvernement, il s'agit de définir au plus vite de nouvelles aires d'implantation, afin d'atteindre une capacité installée de 45 GW à l'horizon 2050, répartis sur une cinquantaine de parcs. Un appel d'offres géant portant sur 10 GW pourrait ainsi être lancé l'an prochain. Plusieurs projets ont déjà été lancés, mais aujourd'hui un seul parc est en activité, à Saint-Nazaire, et deux autres devraient l'être cette année, à Saint-Brieuc et Fécamp.

Au milieu du siècle, l'éolien en mer devrait produire 177 TWh par an, selon les objectifs officiels, soit, à titre de comparaison, envi-



Manifestation d'opposants aux projets éoliens à Dunkerque (Nord), le 13 avril.

Marc Demeure/Voix du Nord /MaxPPP

ron la moitié de ce qui devrait sortir des réacteurs nucléaires français en 2024. Il pourrait alors représenter de 25 à 28 % de la production électrique. Pour y parvenir, il faudrait ainsi construire une grosse dizaine de parcs sur la façade Normandie/Hauts-de-France, en plus des six actuelle-

Au milieu du siècle, l'éolien en mer devrait produire 177 TWh par an.

ment prévus. En Bretagne/Pays de la Loire, ce serait de l'ordre d'une vingtaine et entre cinq et dix en Méditerranée ainsi qu'en Nouvelle-Aquitaine. Mais d'ici là, beaucoup d'obstacles doivent être levés.

Il y a d'abord l'hostilité importante des riverains et des pêcheurs. «Nous souhaiterions que les parcs soient implantés plus au large, afin de limiter les conflits d'usage,

car 80 % de la flotte française est composée de bateaux de moins de 12 mètres qui n'ont pas le droit d'aller au-delà de 20 milles nautiques (37 kilomètres, NDLR) des côtes», explique José Jouneau, le président du comité des pêches des Pays de la Loire et chargé du dossier éolien au plan national.

Il a également été beaucoup question d'environnement au cours du débat. Début mars, quatre associations ont déposé, devant le Conseil d'État, un recours «en carence fautive» contre l'État dans la protection des écosystèmes marins. Elle souhaite l'adoption d'un moratoire sur les futurs parcs dans l'attente d'études scientifiques mesurant le réel impact sur la diversité. «Il faudrait que soient sanctuarisées les zones Natura 2000, les aires marines protégées, les zones de pêche artisanale et les couloirs de migration», détaille Katherine Poujol, la présidente de Gardez les caps, une des associations requérantes.

Reste la dimension industrielle. La filière a présenté au cours du débat

quatre scénarios de développement, dont un privilégiant l'éloignement des côtes, avec essentiellement de l'éolien flottant. C'est possible, mais quasiment deux fois plus cher qu'un scénario où les parcs seraient près du rivage dans les endroits fort venteux. «L'éolien flottant en est à son tout début et a encore de gros progrès à faire pour gagner en compétitivité, mais il lui faut pour cela des commandes», note Corentin Sivy, directeur du développement pour la France de l'allemand BayWa r.e. Les références de prix tourneraient aujourd'hui autour de 140 €/MWh, contre 300 € il y a deux ans. Les industriels européens, comme Vestas et Siemens, sont à la peine, alors qu'ils doivent déjà faire face à la hausse des prix des matières premières.

L'appel d'offres pour un parc éolien flottant au large de l'île de Groix illustre les difficultés actuelles. Selon plusieurs sources concordantes, l'opérateur retenu par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) serait le danois Equinor, qui aurait proposé le prix le moins élevé. Mais cela suppose de disposer d'éoliennes de 20 MW, qui ne sont pas encore industrialisées en Europe. Pour l'heure, seul le chinois Mingyang en a dans son catalogue. Le sujet est évidemment sensible pour Bercy alors que l'Union européenne s'est engagée, dans un règlement récent, à imposer une part de fabrication locale dans les appels d'offres.

Jean-Claude Bourbon

repères

La situation actuelle

La France compte aujourd'hui 8 GW environ de parcs éoliens en mer déjà attribués, mais un seul est en fonctionnement à Saint-Nazaire (0,5 GW), depuis fin 2022. Ceux de Saint-Brieuc et Fécamp (1 GW au total)

démarreront avant la fin de l'année.

D'autres chantiers sont également en cours, à Courseulles-sur-Mer, au large de l'île d'Yeu et au Tréport. D'autres sont également prévus à Dunkerque, et au large des côtes normandes (Centre Manche 1 et 2). Des fermes pilotes doivent aussi voir le jour en Méditerranée.